



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Demande de transfert de gestion des dépendances du domaine public maritime constitués par les espaces publics du port de la Guittière sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire**

En exécution de l'arrêté préfectoral n°22-DCL-BENV-866 du 3 août 2022, le dossier présenté par la ville de Talmont-Saint-Hilaire, relatif à la demande de transfert de gestion des dépendances du domaine public maritime constitués par les espaces publics du port de la Guittière sur le territoire de la commune de Talmont-Saint-Hilaire, est soumis à enquête publique.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 19 septembre 2022 à 09h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 19 octobre 2022 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)**, soit durant 31 jours, dans la commune de Talmont-Saint-Hilaire.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Talmont-Saint-Hilaire, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Claude GRELIER, ingénieur en chef des TPE en retraite est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie de Talmont-Saint-Hilaire de la manière suivante :

- lundi 19 septembre 2022 de 09h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- jeudi 6 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête).

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Talmont-Saint-Hilaire, 3 rue de l'Hôtel de ville (85440) ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [enquetepublique.vendee3@orange.fr](mailto:enquetepublique.vendee3@orange.fr) (en précisant en objet : DPM Talmont-Saint-Hilaire).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée ([www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) – rubrique publications – commune de Talmont-Saint-Hilaire).

Un préambule du dossier et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 19 septembre au 19 octobre 2022** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de la commune de Talmont-Saint-Hilaire au 02.51.90.60.42 ou par mail [mairie@talmontsainthilaire.fr](mailto:mairie@talmontsainthilaire.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Talmont-Saint-Hilaire ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande de transfert de gestion des dépendances du domaine public maritime.